

UN1TÉ

POLICIERS ADJOINTS

Habilitation pour l'armement intermédiaire



Avec la publication du Décret n°2025 du 27 janvier 2025, après l'avoir revendiquée,

UN1TÉ OBTIENT :

La possibilité pour nos collègues
POLICIERS ADJOINTS d'être dotés* de :

- Pistolet Impulsion Électrique (P.I.E)
- Conteneurs lacrymogène
- Grenade à main de désencerclement
- Bâtons de défense type TONFA ou BTD
- Grenades lacrymogène

**Dotation soumise à validation d'une habilitation*



RECONNAISSANCE ET CONSIDÉRATION POUR LES POLICIERS ADJOINTS

